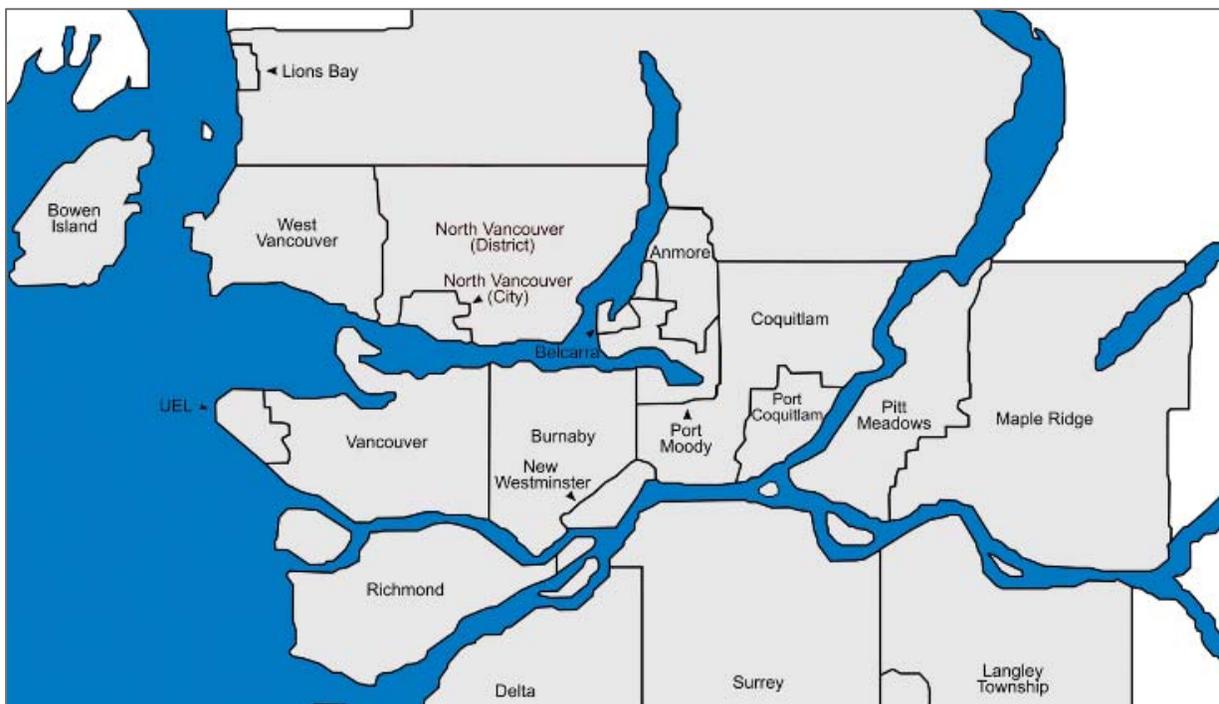


Soutien financier et au logement pour les personnes et les familles touchées par la COVID-19 Foire aux questions

Le présent document a été actualisé le 2 avril 2020 et sera régulièrement mis à jour.

Le programme Vers un chez-soi ou la Vancity Community Foundation offrent-ils des logements?

Non. Le programme Vers un chez-soi est un programme qui finance les organisations dont les projets et les programmes visent à prévenir et à réduire l'itinérance. La Vancity Community Foundation offre un soutien administratif au programme Vers un chez-soi dans la région métropolitaine de Vancouver, dont les régions sont identifiées sur la carte ci-dessous.



Qui puis-je contacter si j'ai besoin immédiatement d'un logement ou de services d'aide au logement?

Veillez nous envoyer un courriel à ReachingHome@vancity.com avec des renseignements sur votre situation et nous essayerons dans la mesure du possible de vous aiguiller vers un organisme local qui peut être en mesure de vous aider présentement. Veuillez inclure les détails de l'endroit où vous vivez (ville ou municipalité), si vous vous identifiez comme personne autochtone, métis ou inuit, si vous bénéficiez actuellement d'une subvention au loyer par l'entremise de BC

Il est possible que d'autres ressources soient disponibles outre celles répertoriées dans la présente liste qui peut être modifiée en fonction des mises à jour du programme. Veuillez contacter les fournisseurs d'aide directement pour déterminer votre admissibilité et obtenir tous les détails du programme.

Housing, et si vous vous identifiez comme appartenant à une population particulière, p. ex. personnes âgées, jeunes, femmes, personnes ayant une invalidité, etc.

Quelle aide est offerte si je ne suis pas en mesure de payer mon loyer?

Le gouvernement de C.-B. prend des mesures pour aider les personnes à conserver leur logement si elles perdent leur emploi ou leur source de revenus à cause de la COVID-19.

- [BC Rent Bank](#) - Les locataires peuvent être admissibles à des prêts uniques remboursables afin d'éviter l'expulsion pour cause de loyer ou de services publics impayés.
- À compter de la mi-avril, les personnes à faible et moyen revenu qui ne reçoivent pas déjà d'autres subventions au loyer pourront demander le supplément « **BC Temporary Rent Supplement** » par l'intermédiaire de BC Housing. Pendant un maximum de trois mois, un supplément de 500 \$ sera versé directement à votre propriétaire pour éviter l'expulsion. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site [BC Housing](#).
- Si vous recevez une subvention au loyer de [BC Housing](#) et que votre revenu d'emploi a été réduit après le 1^{er} mars 2020, vous pouvez demander un ajustement à court terme de votre allocation mensuelle.

Puis-je être expulsé(e) durant la pandémie de COVID-19 si je ne peux pas payer mon loyer?

Le 25 mars 2020, le gouvernement provincial a annoncé que les expulsions seraient suspendues (à quelques exceptions près) jusqu'à ce que l'état d'urgence provincial soit levé. Consultez le site Web de la province pour de plus amples renseignements concernant les [expulsions durant la pandémie de la COVID-19](#) ainsi que le lien de la [Residential Tenancy Board](#)

Mon/Ma propriétaire peut-il/elle augmenter mon loyer durant la pandémie de COVID-19?

Un propriétaire peut envoyer un avis d'augmentation du loyer, mais elle n'entrera pas en vigueur tant que l'état d'urgence provincial ne sera pas levé. Visitez le [site Web](#) de la province pour obtenir de plus amples renseignements.

Existe-t-il d'autres sources de soutien financier pour compenser le coût de mon loyer?

Les gouvernements fédéral et provinciaux répondent aux besoins des Canadiens et des Canadiennes en offrant diverses prestations pour réduire les difficultés financières causées par la COVID-19. Pour en obtenir les détails et déterminer votre admissibilité, veuillez cliquer sur les liens suivants :

- [Assurance-emploi](#) — Actions spéciales de soutien pour les nouvelles demandes et réduction du délai d'attente pour les demandeurs en quarantaine. [Soumettre une demande](#)
- [Prestation canadienne d'urgence](#) — Soutien financier temporaire de 500 \$ par semaine pendant un maximum de 16 semaines pour les personnes qui ont subi une perte de revenus. **Les demandes seront acceptées à compter du début avril.**

- [Emergency Benefit for Workers](#) de C.-B. — Paiement unique non imposable de 1 000 \$ aux Britanno-Colombiens qui reçoivent déjà l'assurance-emploi fédérale ou la nouvelle prestation canadienne d'urgence du gouvernement fédéral. **Les demandes seront acceptées à compter du début avril.**
- [Allocation canadienne pour enfants](#) — Un supplément de 300 \$ par enfant sera inclus au paiement régulier de mai.
- [Crédit pour la taxe sur les produits et services \(TPS\)](#) — Paiement spécial unique pour les familles à faible revenu ou à revenu modeste. La prestation additionnelle moyenne sera d'environ 400 \$ pour les célibataires et d'environ 600 \$ pour les couples.
- [Un paiement unique amélioré pour le crédit d'impôt lié à la réduction du changement climatique](#) sera payé en juillet aux personnes admissibles. Vous ne devez pas soumettre de demande pour ce crédit, mais vous devez produire votre déclaration de revenus pour 2019 afin d'être admissible à ce paiement unique amélioré.
- Prêts étudiants — À compter du 30 mars 2020, tous les [prêts d'études en C.-B.](#) seront automatiquement gelés, et cela pour six mois. Tous les [remboursements de prêts d'études canadiens](#) seront gelés jusqu'au 30 septembre 2020 et aucun intérêt ne s'accumulera durant cette période.
- BC Hydro — Repoussez le paiement de vos factures ou soumettez une demande pour le [Customer Crisis Fund](#) pour un maximum de 600 \$ en arriérés de factures d'électricité. (1-800-224-9376)
- [Fortis BC](#) — Fortis coopérera avec ses clients touchés par la COVID-19 afin d'éliminer les frais de paiement tardif ou trouver des solutions de paiement souples et personnalisées. Toutes les coupures de services publics sont suspendues, quel que soit le montant dû.
- ICBC — [Reportez vos paiements d'assurance pour un maximum de 90 jours](#), sans pénalité. Utilisez [l'outil de ressource en ligne gratuit pour demander un report](#), ou appelez au 1-800-665-6442.

Il est possible que d'autres ressources soient disponibles outre celles répertoriées dans la présente liste qui peut être modifiée en fonction des mises à jour du programme. Veuillez contacter les fournisseurs d'aide directement pour déterminer votre admissibilité et obtenir tous les détails du programme.